

*Multiculturalisme*

Citoyenneté, attributions se rapportant aussi bien au multiculturalisme qu'à la citoyenneté, le terme «multiculturalisme» ne figure qu'une seule fois, tandis que la citoyenneté est mentionnée dans trois paragraphes précis.

J'estime qu'il conviendrait d'accorder plus d'attention au multiculturalisme. J'estime qu'il faudrait modifier la loi pour veiller à ce que les futurs ministres du Multiculturalisme et de la Citoyenneté s'occupent activement de ces deux domaines de leur mandat.

Depuis de nombreuses années, on insiste sur la nécessité d'un ministère du Multiculturalisme, d'autant plus que près de 40 p. 100 des Canadiens ne sont d'origine ni britannique ni française. En fait, cette politique a commencé sous le règne du premier ministre Trudeau qui reconnaissait que la mosaïque canadienne était en perpétuelle transformation. Le Canada n'est plus réservé aux Européens et aux Américains. Il accueille maintenant des gens de diverses cultures, venus de tous les coins du monde et représentant les centaines de groupes linguistiques et ethniques.

La diversité des gens qui viennent chez nous en nombre de plus en plus grand fait de la politique multiculturelle du Canada une réalité vivante et non statique. Nous espérons tous que viendra le jour où les relations raciales, linguistiques et ethniques seront si harmonieuses qu'aucun organisme officiel ne sera nécessaire. Ce jour-là, un ministère universel de la culture pourrait mieux s'adapter à la réalité du patrimoine culturel canadien.

Malheureusement, nous n'en sommes pas encore là aujourd'hui. De fait, le multiculturalisme n'est même pas présent dans les secteurs de compétence fédérale. Dans certains ministères, le pourcentage des minorités visibles est très inférieur au pourcentage qu'elles représentent dans la population en général.

Radio-Canada, principal organe culturel du Canada, n'a que 332 employés appartenant à des minorités visibles, ce qui représente à peine 2,5 p. 100 du total des employés de la société. C'est une situation totalement inacceptable, car le pourcentage des minorités visibles au Canada est près de 8 p. 100.

Comment le ministre peut-il s'attendre que les médias électroniques projettent une image plus fidèle à la réalité si Radio-Canada n'a pas le personnel qui peut représenter au mieux notre patrimoine culturel? M. Anthony Manera, premier vice-président de Radio-Canada, a dé-

claré qu'il n'était pas satisfait de cette piètre représentation des minorités visibles canadiennes dans sa société. Savez-vous ce qu'il a dit d'autre, monsieur le Président? Il a affirmé que Radio-Canada a réduit son personnel, qu'il continuera de le faire et donc qu'il sera extrêmement difficile de modifier la composition du personnel de cette société.

C'est fort gentil de faire de beaux discours et de créer des ministères, mais ce n'est pas suffisant. Le ministre doit reconnaître que si nos minorités ne sont pas mieux représentées à la télévision, notamment à Radio-Canada, il faudra attendre longtemps avant que le public se montre plus tolérant.

Si les choses en sont ainsi à Radio-Canada et que les objectifs de la Loi sur l'équité en matière d'emploi et de la Loi sur le multiculturalisme sont loin d'être atteints, que dire de la situation dans le secteur privé. Nous avons vu récemment s'intensifier le racisme et la violence contre les minorités ethniques, notamment dans les villes. A Montréal, il y a de plus en plus de violence chez les jeunes contre les minorités ethniques et le mouvement des skinheads, imitation macabre des premiers jours du nazisme, prend de l'ampleur. La ligue des droits de la personne de B'Nai Brith Canada a publié une étude capitale sur le racisme dont la collectivité juive est l'objet au Canada. Le nombre d'incidents antisémites en 1988 a été plus que le double de ceux de 1987 et a été le plus élevé depuis 1984.

• (1630)

Selon cette organisation, les principaux facteurs de la recrudescence de ces incidents sont les images négatives que les médias ont diffusées concernant l'Intifada, le procès d'Ernst Zundel ici au Canada et celui, en Israël, de Demjanjuk pour crimes de guerre.

Les cas de vandalisme contre la collectivité juive ont triplé dans la dernière année et comprennent les attaques contre les synagogues et les cimetières. L'incident le plus troublant s'est produit à Calgary où deux membres présumés du KKK ont été arrêtés avant qu'ils ne puissent poser une bombe à l'école secondaire juive. Le vice-président du B'Nai Brith, M. Dimant, s'est exprimé en ces termes:

Cette étude nous rend douloureusement conscients que nous sommes toujours une collectivité vulnérable et que le multiculturalisme, l'acceptation et la tolérance sont loin d'être une réalité au Canada.

Je suis sûre que ces questions préoccupent le secrétaire d'État (M. Weiner) et qu'il reconnaît que, si nous ne nous